



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 15488

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le problème posé par le choix de la date de la Journée nationale de commémoration des morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. En effet, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA) rejette la date du 5 décembre proposée par la Commission Favier. Loin de répondre à la réalité historique, cette proposition risque même d'aviver les clivages entre les différentes associations d'anciens combattants. En outre, le choix du 5 décembre retenu par la Commission Favier ne refléterait en aucun cas l'opinion des Français (sondage IFOP du 3 février 2003 où 75 % des Français sont favorables à la date du 19 mars). En tout état de cause, la FNACA a décidé de ne pas s'associer aux initiatives futures autour de cette date. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants. Il l'a chargée de proposer une date pour la commémoration de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un hommage national, unanime et solennel a été rendu aux morts pour la France en Afrique du Nord. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15488

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2334

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4754